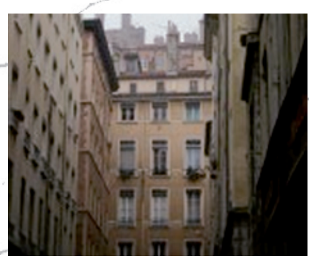
ALPIL
Siège
12, place Croix-Pâquet
69001 Lyon

CONTACTS
04 78 39 26 38
alpil@habiter.org
www.habiter.org

ALPIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009




JUIN 2010



Action pour l'insertion par le **logement**

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTS

EN 2009, les actions de l'Alpil ont été relayées à travers une trentaine d'articles de journaux locaux et nationaux.

Un nouveau site internet

www.habiter.org a été mis en ligne.



Nous avons organisé une dizaine d'événements majeurs :

AVRIL 2009
Colloque « Habitat Précaire » en lien avec le Tribunal de Villeurbanne et les partenaires du dispositif APPEL

SEPTEMBRE 2009
Journée d'étude en partenariat avec la Région Rhône-Alpes sur la problématique des migrations intra-européennes et publication des actes écrits

NOVEMBRE 2009
Différents événements autour des 30 ans de l'Alpil, soirée au collectif RAM DAM, exposition à l'Hôtel Dieu « L'occupation du vide » en partenariat avec Rhône-Alpes Galeries, Place Sathonay une fresque réalisée par les artistes de Rhône Alpes Galeries, une venteà la criée, et une Conférence débat

DÉCEMBRE 2009
- Colloque DALO en partenariat avec l'IDIAB Lyon III et Jurislogement
- le 8 décembre : vente de Vin Chaud Solidaire en soutien à notre Fonds d'Urgence
- Petit déjeuner de l'Alpil : présentation de la Maison de l'Habitat et de la Permanence d'accès aux droits de la Fondation Abbé Pierre

EDITO

30 ans, c'est l'âge de l'Alpil

Depuis ce moment où Bernard Lacoin, Président fondateur, a su fédérer les énergies et additionner les regards d'hommes et de femmes engagés pour le droit d'accès au logement de tous, jusqu'aujourd'hui, le quotidien a imprimé sa marque à la vie de l'association.

Au fil du temps, une série d'inquiétudes au regard de la permanence des difficultés pour les plus fragiles de nos concitoyens de toutes origines, persiste. Mais la conviction que les associations doivent toujours et encore jouer le rôle « d'éclaireur d'enjeux » et que leur action ne peut se limiter à la seule prestation de services est toujours aussi vivace.

Répondre à la commande publique, c'est oeuvrer pour qu'elle corresponde aux attentes des publics qui en sont l'objet.

Pour cela il est indispensable de renforcer nos moyens, c'est le sens de la création d'un pôle associatif fort. L'Alpil doit également consolider son assise associative, elle doit être plus que jamais un lieu de rassemblement pour celles et ceux qui veulent un droit au logement pour tous sans exclusive.

Les politiques du logement ont besoin d'une opinion publique agissante. L'action au quotidien se construit sur la connaissance des difficultés, elle doit permettre de les dépasser non en fonction des moyens disponibles mais par la construction de réponses chaque fois adaptées.

Tenir compte des évolutions sociales et prendre en compte ceux qui sont sans droit de Cité, sont des impératifs que l'Alpil place au centre de son activité. En l'espèce il n'est pas possible d'avancer avec des sentiments aussi bons soient-ils.

Nous avons besoin de moyens financiers, par le concours des Collectivités et de l'Etat et par le soutien de partenaires et de fondations privés dont la Fondation Abbé Pierre. Nous avons aussi besoin du soutien des bénévoles et des militants qui renforcent le lien de l'Alpil à la Cité. Nous avons enfin besoin de la volonté des politiques pour le renforcement des outils législatifs et pour la construction de réponses qui traduisent concrètement les principes généreux qui nous rassemblent.

Face à l'absence de chez soi : le réseau hébergement, veille sociale et logement transitoire

En 2008, l'application de la loi le DALO, a suscité un partenariat associatif avec les services de la DDASS, pour le relogement des personnes reconnues prioritaires par la Commission de Médiation.

Dès 2009, la commission de régulation hebdomadaire de la Maison de la Veille Sociale (MVS) est devenue le cadre officiel de ce travail.

Notre pôle associatif composé de l'Alpil, de l'Aslim et du Cllaj Lyon, participe à la proposition d'une palette de solutions en logement temporaire : hôtel, résidence sociale, sous-locations de logements diffus (2/3 privé, 1/3 public ; y compris baux glissants), donnant droit aux aides au logement ou à l'ALT.

Sur le parc géré par l'Aslim nous assurons l'accompagnement social des ménages pour aller vers un logement définitif.

Pour tous les acteurs forts de savoir-faire en matière de logements, les enjeux vont se renforcer :
- notre association est intégrée au réseau « veille sociale, hébergement et logement transitoire ».
- par notre adhésion à la FAPIL nous participons également, au niveau national, aux réflexions autour du processus de refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement. Nous sommes, dans ce cadre, invités à participer aux travaux de construction des Services Intégrés de l'Accueil et l'Orientation.

C'est bien l'ensemble de ces perspectives qui motive notre volonté d'apporter toutes nos expériences, en matière d'accès au logement, pour les publics les plus en difficulté.

Accueillir, informer et soutenir les personnes en difficulté : des actions au service des exclus

La Maison de l'Habitat en 2009

En 2009, la Maison de l'Habitat a emménagé au 281 rue de Créqui dans le 7ème arrondissement, dans des locaux mis à disposition par la Fondation Abbé Pierre dans le cadre d'un partenariat pluriannuel incluant une Permanence d'Accès aux Droits.

Chaque semaine, la Maison De l'Habitat propose :

- un accueil téléphonique ouvert aux ménages et aux partenaires, des temps de premier accueil/orientation et de premiers rendez-vous
- un « bureau de l'usager » avec le soutien de bénévoles, de la documentation et du matériel à disposition
- un atelier Dalo sur rendez-vous, animé en partenariat avec le CLLAJ Lyon
- des rendez-vous de suivi des ménages dans le cadre, ou non, de mesures d'**Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)** contractualisées.

2694 ménages ont bénéficié des services de la Maison de l'Habitat en 2009, avec :

- **1690 nouveaux contacts, soit une moyenne de 9 par journée d'ouverture**
- **997 ménages ont bénéficié d'un suivi** à partir d'un projet d'actions avec un suivi de démarches et des contacts réguliers (45 dans le cadre d'une mesure ASLL contractualisée).

Les ménages reçus viennent de 75 communes du Département, dont 95% de 42 communes du Grand Lyon (59,5% de la Ville de Lyon – 1 522 ménages).

60,5% des ménages sont orientés par les Maisons du Rhône, les travailleurs sociaux des services spécialisés ou des associations et d'autres acteurs (avocats, huissiers, services de police,...)

La demande se caractérise par :

Une grande fragilité économique :

78% de revenus faibles ou précaires (21,5% de bénéficiaires du RMI et plus largement 28% de bénéficiaires du RSA socle)

29% des ménages perçoivent des revenus d'activité.

La précarité de logement :

72% de problématiques relevant de l'urgence : absence de logement (41%) et perte de logement (31%).

Les situations arrivent le plus souvent en « bout de parcours »

Pour plus d'une 100aine de ménages, l'accueil a permis le contact et la médiation avec le dispositif 115.

La problématique santé concerne 17% des ménages reçus.

Les demandeurs sont en majorité des ménages avec enfants, 52% (25% de familles mono-parentales), 42% sont des isolés dont près d'1/3 de femmes seules.

39% des ménages reçus sont des femmes chefs de ménage (42% des nouveaux contacts 2009).

Résultats :

275 relogements identifiés en fin d'exercice : 16 maintiens dans les lieux, 199 relogements définitifs et 60 accès à des parcs temporaires.

322 ménages ont été suivis dans les logements temporaires gérés par l'ASLIM, 60 entrées en 2009 (11 orientations par la commission de régulation DDASS / Maison de la Veille Sociale, dans le cadre de recours DALO).

221 réponses ont été apportées au problème exposé (le plus souvent juridique) (8%)

135 réorientations vers un service compétent (5%)

154 ménages ont participé à un atelier DALO et **133 saisines de la Commission de Médiation** ont été instruites dans ce cadre.

Permanence d'Accès aux Droits en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre



Action auprès des ménages en squats et bidonvilles

Face à une tendance à réduire l'habitat en bidonville à une problématique collective qui, de ce fait, ne trouve pas de réponse concrète, en 2009, nous décidons de construire notre action autour de la demande des ménages et de son inscription dans les circuits normaux de l'hébergement et du logement.

- En 2009, l'Alpil est intervenue en moyenne sur 25 sites chaque mois (environ 80 sites occupés).
- Sur l'année, plus de 150 ménages vivant en squats ou abris de fortune ont été rencontrés par notre association sur les sites et/ou lors de permanences (plus de 5% des demandes auprès de la Maison De l'Habitat).
- Entre le 1er janvier et la fin décembre 2009, plus d'une 40aine de sites ont été expulsés.
- 76% des occupants de squats sont des familles avec enfants.
- Les motifs de sollicitation auprès de la Maison de l'Habitat : ouverture de domiciliation (70%), demande de logement et/ou d'hébergement (38%), informations relatives à l'accès aux droits sociaux (prestations, accès à l'emploi et à la formation, ouverture ou renouvellement de couverture santé,...)(51%), orientation vers le droit (avocat dans le cadre d'une assignation en justice)(40%).
- Le soutien à la demande en matière d'habitat a permis le relogement de 20 ménages, pour plus de la moitié à la suite d'un recours DALO hébergement (en CHRS et logement temporaire) et pour 30% en logement ordinaire ou en sous-location avec l'Aslim.

La présence des Roms migrants n'est pas le fait de vagues successives : 80% des ménages rencontrés en 2009 sont des ménages connus, présents sur l'agglomération depuis plusieurs années et, pour l'essentiel, des familles avec un souhait d'insertion ici.

La situation de ces ménages, citoyens de l'Union Européenne, n'est pas celle de clandestins : 35% des ménages sont solvables et bénéficient de revenus de transferts (RSA et/ou prestations familiales,...).

L'ordonnance du 16 novembre 2009 du TGI de Lyon a marqué une étape importante en reconnaissant au bidonville, malgré sa précarité et sa nature le caractère d'un domicile protégé par la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme. Le tribunal souligne ainsi la nécessité d'un traitement des occupants du bidonville comme sujets de droit ; la réponse attendue est de l'ordre de la protection sociale : des solutions concrètes d'habitat, répondant aux besoins de personnes sans-abri.



Atelier Dalo

Après la mise en place de la loi « DALO », l'information des personnes sur ce nouveau droit a été l'une de nos préoccupations. Fin septembre 2008, l'Alpil et le Cllaj Lyon ont créé un atelier afin d'accueillir les personnes et de les soutenir dans leur recours amiable auprès de la commission de médiation. Cet atelier se déroule en deux temps : un temps d'information collective et un temps individuel afin de remplir les dossiers de recours et/ou d'orienter les personnes vers des structures adaptées.

Cette année 2009 a permis de recevoir 169 personnes. Nous constatons, parmi les 164 fiches renseignées que la grande majorité des ménages sont dans des situations d'extrême précarité :

- 65% sont dépourvus de logement
- 19% menacés d'expulsion.
- pour 68% d'entre eux, un recours logement a été réalisé
- pour 24% un recours hébergement.
- lors des ateliers 8% des ménages ne remplissent pas les conditions du recours ou n'ont pas réalisé de démarche préalable.

Durant l'année 2010 cet atelier continuera de fonctionner et une permanence juridique consacrée aux suites de la saisine de la commission de médiation sera mensuellement mise en place.

Permanences APPEL

Action Permanente de Prévention des Expulsions Locatives

Pour l'année 2009, les permanences installées dans les Tribunaux d'instance de Villeurbanne et Lyon, enregistrent une hausse de fréquentation de 26% par rapport à 2008. Dans le même temps nous voyons augmenter le nombre des procédures et des expulsions locatives réalisées.

Si le nombre des concours de la force publique accordés sur le Rhône diminue, proportionnellement, le nombre d'expulsions réalisées face au nombre de concours accordés a sensiblement augmenté puisqu'il passe de 17,7% (2008) à 20,5% (2009).

Les permanences en 2009 :

L'orientation est en priorité faite par les travailleurs sociaux : Maison du Rhône, CCAS et associations spécialisées. Les orientations par les professionnels de Justice sont en augmentation (elles passent de 13% en 2008 à 21% en 2009).

Les ménages sont locataires à 84,5% et viennent du parc privé à 65%.

Les personnes isolées sont majoritaires (38%) mais le nombre des ménages avec enfants augmente aussi.

Beaucoup de ménages cumulent des difficultés qui pèsent sur l'impayé de loyer : perte d'emploi (25%), séparation conjugale (16%), endettement (13%) ou problèmes de santé (9%).

La proportion des ressources « précaires » passe de 67 à 68%. Il s'agit des revenus instables ou faibles : CDD, contrats d'intérim, prestations liées au chômage, indemnités journalières, pensions d'invalidité, prestations sociales et situations d'absence totale de ressources ou en cours de rétablissement.

Les personnes ne disposant que de prestations sociales sont nombreuses ; parmi elles, 19% ne bénéficient que du RSA.

4% des ménages sont « en ouverture de droits » : passage au chômage, à la retraite, en attente d'indemnités journalières, ou perte d'un titre de séjour et ne peuvent ni subvenir à leurs besoins ni faire face à leur loyer. Face à ces situations, l'intermédiation locative mise en place avec le concours de l'Aslim est un outil qui mérite d'être renforcé.

Parmi les ressources plus stables, 13% sont issues des pensions de retraite. C'est parfois, lors du passage à la retraite (qui peut être source d'appauvrissement et de précarité), que le ménage se retrouve en situation d'impayé de loyer.

Les congés pour vente ou reprise et la perte du logement de fonction sont sources de préoccupation.

Les ménages accueillis ont été conseillés ou orientés de la manière suivante (ces orientations ne se cumulent pas mais peuvent être concomitantes) : vers le droit (59%), le conseil en matière d'action et de droit social (44%) et l'aide « logement » (maintien ou accès adapté) (55%).

Il en ressort une forme d'équilibre entre les trois pôles de la permanence APPEL (CAF de Lyon, Barreau et associations) qui rend compte, en creux, de la place du travail social dans la prévention, de l'importance du suivi « logement » (recherche et maintien) et de la nécessité du soutien et du recours juridique.



Domiciliation

Le droit à la domiciliation c'est-à-dire le droit à une adresse postale stable, est pour les personnes dépourvues de logement, la condition nécessaire pour accéder à leurs droits fondamentaux. Fin 2009, 1097 personnes (dont 72% sont issues des pays de l'Union Européenne) viennent chercher leur courrier dans les locaux de l'Alpil. Ce nombre, en constante augmentation, nous a contraints à stopper toute nouvelle domiciliation. Par ailleurs, la réglementation impose aux structures domiciliant des personnes sans domicile stable l'obtention d'un agrément préfectoral. L'Alpil ne l'ayant pas obtenu, s'inquiète du sort de certains ménages. Un véritable travail de réflexion avec les différentes structures et CCAS est mené pour l'accès de tous au droit commun.

Soutenir les acteurs dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat : des savoir-faire au service des institutions

Les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions : le rôle d'animateur à la croisée des dispositifs, des enjeux et... de toutes les tensions

La loi Besson et les différents Plans Départementaux d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) sont à l'origine de ce dispositif de connaissance des besoins des plus fragiles.
En sus de la connaissance de la demande en « logement social » (qualification, quantification et repérage des évolutions), il est le lieu d'un travail partenarial fin par le biais de commissions locales qui exercent la vigilance aux situations les plus précaires ou difficiles.

L'outil de connaissance ne relève pas du champ opérationnel : il l'alimente.

Les ILHA doivent conserver une fonction de connaissance indépendante des choix stratégiques et opérationnels qui viennent en second lieu.
A défaut, le risque est de limiter l'action aux moyens disponibles au détriment de la recherche de réponses aux besoins dans leur diversité et leur complexité, indispensable à l'égalité des chances dans l'accès au logement ou à l'hébergement.

L'Alpil anime 5 ILHA de la Ville de Lyon (1er, 3ème, 6ème, 7ème et 9ème arrondissements).

La démarche se construit sur la base d'un partenariat institutionnel et pluri-professionnel, fondé sur un engagement dynamique et volontariste de chacun au moyen de rencontres régulières.
Alors que la demande « en panne » augmente et que les missions de chacun sont redistribuées strictement, l'enjeu est de conserver et renforcer les acquis pour que chacun trouve un intérêt dans la démarche : pas de confusion des rôles mais au contraire une clarté des domaines de compétences et d'interventions, pour définir une stratégie et organiser l'action en direction des ménages.
Le travail d'animation des Instances suppose une bonne connaissance de l'ensemble des dispositifs pour contribuer au rôle de lieu ressources des commissions pour les acteurs locaux et venir en appui aux décisions collectives qui en émanent, au bénéfice des ménages.
L'animation garantit l'organisation du lien entre la connaissance et l'offre en élaborant des outils de liaison entre les acteurs, en permettant le suivi du travail et en garantissant le partages d'informations et de construction de complémentarités des acteurs dans la reconnaissance et le respect du rôle de chacun.
La démarche de la Ville de Lyon en 2009 autour d'un « réglement intérieur » pour l'harmonisation des outils et des pratiques dans les ILHA, pour l'égalité de traitement des demandeurs et en respectant les spécificités territoriales, constitue une avancée si elle favorise l'articulation entre la connaissance et l'opérationnel.
Il est important de veiller au respect des fondamentaux à l'origine de ces dispositifs : connaissance partagée axée sur les publics défavorisés, engagement et responsabilité de chacun dans son champ de compétence et souci d'alimenter les acteurs en charge du développement de l'offre sur un échelon territorial plus vaste (programmation du logement social, lutte contre la vacance institutionnelle, lutte contre l'assignation résidentielle, recherche de la mobilité dans les parcs sociaux...).

2009 : des résultats qui reposent sur le travail collectif

1 119 situations vues en commissions « urgence » (10% du total de la demande active).

379 relogements effectifs (plus du tiers des situations), en majorité sur le parc social (entre 75 et 81% selon les arrondissements), essentiellement sur la Ville de Lyon (entre 62 et 83%) et sur l'arrondissement d'origine (entre 33% et 69%).

Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme Insalubrité Indécence 2009

De 2006 à 2009, l'Alpil a été mandatée par le Grand Lyon et l'Etat pour animer la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale Saturnisme, Insalubrité, Indécence (MOUS SII), en partenariat avec Urbanis. Le même groupement complété des Compagnons Bâtisseurs, a été retenu pour le prolongement de la mission.
La mission de la MOUS SII comporte 4 volets :

- Qualifier en droit les désordres de l'habitat de façon à mobiliser la réglementation notamment lorsque ceux-ci risquent de porter atteinte à la santé et à la sécurité des personnes.
- Accompagner la mise en œuvre des mesures administratives correspondantes ou engager une médiation avec les propriétaires, dans le but de remettre les logements aux normes voire de maintenir la vocation sociale des logements concernés.
- Soutenir les ménages mal-logés dans leurs démarches et éventuellement, les accompagner pour une action en justice.
- Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du logement dégradé (animation du partenariat, formations,...).

En 2009, la MOUS SII est intervenue sur 72 nouvelles situations signalées dans le secteur diffus. On peut noter 5 demandes d'expertises visant à vérifier les signes de non décence suite à un recours déposé au titre de la loi DALO.
115 dossiers ont été suivis au total dans l'année, et 24 situations suivies en dehors du Grand Lyon. Le reste du département du Rhône a été couvert grâce à un financement octroyé par la DDE du Rhône.
43 logements ont fait l'objet d'une mesure administrative coercitive prononçant une interdiction d'habiter définitive ou temporaire. 23 logements ont été traités suite à une mesure d'urgence saturnisme sur le Grand Lyon et 1 seul en dehors du territoire communautaire.
Dans le cadre d'un travail d'accompagnement des propriétaires, l'équipe MOUS SII a contribué à la réalisation de 26 opérations de travaux et a permis à 18 locataires de se maintenir dans un logement remis aux normes.
33 ménages ont été relogés dans l'année dans le but de retrouver des conditions d'habitat adaptées à leur situation. Par ailleurs, 4 opérations d'hébergement temporaire des ménages ont été conduites afin de faciliter la réalisation des travaux.
Au cours des trois dernières années, 20 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une procédure civile, parfois au titre du décret décence mais souvent suite à une demande de résiliation de bail engagée par le propriétaire. 5 dossiers avec un résultat positif, certains encore en attente d'un jugement et plusieurs procédures non menées jusqu'à leur terme, notamment du fait du départ des locataires.
Les comités de suivi trimestriels du dispositif sont consacrés en partie à un échange des pratiques et des savoir-faire. Les thèmes abordés en 2009 ont été :

- les actions pénales en matière de lutte contre l'habitat indigne,
- procédures et modes d'actions en matière de non décence,
- présentation de la procédure relative aux locaux inhabitables par nature,
- la conduite des travaux d'office.

La participation à une dizaine d'instances partenariales, comme par exemple les bilans des contrats de PLH de certaines communautés de communes du Rhône, a été l'occasion de présenter le dispositif et ses modes d'actions aux acteurs locaux.

Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale « Meublés et Hôtels Sociaux » oct. 2006/oct.2009

Le dispositif a démarré en octobre 2006 avec une maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon. Ce dispositif s'applique sur deux volets d'intervention :

1- Des « meublés lyonnais » identifiés :

45 adresses recensées en novembre 2007
Nous constatons l'utilité de la fonction de ce type d'habitat et le rôle de veille, de suivi des évolutions et d'assistance aux occupants menées par la MOUS. L'année 2009 a été marquée par deux fermetures se traduisant par l'expulsion des occupants de deux meublés dans le 1er et 3ème arrondissement de Lyon.
Parallèlement, on constate, la difficulté d'amélioration des conditions d'habitat et de gestion de ce type d'offre. La maitrise du devenir de ces biens en cas de vente ou de cessation d'activité ainsi que la difficulté de production d'une offre de remplacement adaptée à ces publics, sont d'autres sources de préoccupation.

2- Des hôtels de tourisme proposant un hébergement durable (plan froid, associations prescriptives...) à des ménages en urgence :

De novembre 2008 à octobre 2009 : prospection dans l'objectif de produire une offre de chambres hôtelières conventionnées facile d'accès et logeant des personnes à titre de résidence principale.

- sur la base d'un repérage de 25 hôtels bas de gamme, signalés par les services de contrôle des Etablissements Recevant du Public (ERP) Ville de Lyon
- s'inscrivant dans le cadre d'une instruction ANAH relative aux hôtels meublés mettant en place un financement spécifique. Un travail a été mené dans le cadre de la MOUS pour proposer un règlement adapté aux réalités de l'agglomération lyonnaise. La proposition de règlement local doit ensuite être validée par l'ANAH nationale et co-signée par la Directrice Générale de l'ANAH et le Président du Grand Lyon.

Perspectives 2010 : l'Alpil poursuit l'animation de ce dispositif sur les deux champs d'intervention :

- Les meublés, 35 adresses sont toujours en activité en octobre 2009 sur l'agglomération, majoritairement situées sur Lyon :
  - actions sur les conditions d'habitat indigne
  - actions sur les pratiques de gestion et soutien aux occupants
  - actions sur la propriété : faciliter la maîtrise publique de certaines adresses
- Les hôtels, développer le conventionnement hôtelier sur la base d'une vingtaine d'hôtels identifiés en :
  - adaptant les règles nationales de l'ANAH dans un règlement local
  - finalisant des projets de conventionnement avec les hôteliers intéressés
  - construisant un partenariat pour l'utilisation des chambres hôtelières

Maîtrise d'Œuvre Sociale rue Raymond

Grand Lyon Habitat s'est porté acquéreur d'un immeuble privé, 15 rue Raymond à Lyon 1er. Cet immeuble partiellement occupé, a fait l'objet de travaux de réhabilitation lourds (parties communes et logements). Dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS), l'Alpil a été mandaté sur le volet d'étude socio-économique et le souhait des occupants (relogement ou maintien pendant travaux).
Cette mission commencée en 2009 s'est terminée en Mars 2010.

Habitat adapté à St-Genis-Laval

L'Alpil accompagne depuis 2007 la construction par Grand Lyon Habitat d'un lotissement de 18 maisons individuelles à Saint-Genis-Laval. Destinés aux familles issues des gens du voyage résidant dans des conditions précaires sur l'aire des Platanes, ces logements locatifs ont été conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques. En 2009, les travaux de construction ont débuté pour une fin de travaux prévue d'ici fin 2010. Il a fallu gérer le relogement de deux familles dont les logements se trouvaient sur l'emprise du chantier et poursuivre la recherche d'un logement pour une famille ne pouvant pas être relogée sur le site. Parallèlement s'est engagée la concertation sur l'aménagement des logements et sur la recherche d'une solution pour la poursuite des activités de recyclage de métaux sur un autre site.

Actions Gens du Voyage en voie de sédentarisation dans l'Ain

Pilotée par le Conseil Général de l'Ain, une mission de diagnostic-action portant sur les gens du voyage en voie de sédentarisation a été confiée au groupement URBANIS-ALPIL en octobre 2006.
En 2009, un travail de diagnostic a commencé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.
L'étude porte sur deux problématiques :

- des ménages propriétaires de terrains en zones agricoles ou naturelles sur lesquels ils sont installés avec leur caravane,
- des situations de dé-cohabitation des jeunes au sein des familles installées sur le quartier d'habitats adaptés à Bourg-en-Bresse.

Contribuer à la production de solutions de logement adaptées et innovantes

Élargir l'offre de logement très social 66-68 rue Étienne Richerand - LYON 3ème

La Ville de Lyon est propriétaire de deux immeubles dans une situation de centralité urbaine exceptionnelle : 16 logements occupés (3 lots en copropriété), 13 vacants.

Notre action s'inscrit dans la **lutte contre la vacance institutionnelle** et le souci de **développer une offre de logement social et très social.**

Dès 2004, notre association interpelle des élus de la Ville afin que ce patrimoine, en partie vacant et particulièrement attractif soit mobilisé pour **répondre aux besoins liés à l'urgence.**

En 2007, la Ville de Lyon élabore **un cahier des charges de cession**. Celui-ci comporte des exigences : transformation en résidence sociale, prise en charge du relogement des 16 ménages en place et maintien en rez-de-chaussée de l'activité de l'Association Hôtel Social. Le projet social privilégie des publics jeunes et familiaux.

L'enjeu politique et l'importance de l'opération conduisent l'Alpil à s'orienter vers la **construction d'un projet ambitieux impliquant le partenariat original** de trois compétences :

- technico-financière dans le montage de produits sociaux : SA HLM Batigère Rhône- Alpes
- gestion sociale locative et technique de logements temporaires : Aslim
- accompagnement de publics dans le logement et l'hébergement et partenariat institutionnel sur l'arrondissement : Alpil

Etat d'avancement en 2009

Engagé dès 2008, le travail partenarial initié a très vite débouché sur un projet mixant logement définitif (PLUS et PLA Intégration) accessibles pour des ménages très modestes et une formule maison relais ou résidence sociale permettant l'accueil de publics diversifiés (ménages avec et sans enfants).

En Instance de Coordination de la Charte de l'Habitat Adapté (ICCHA) en mars 2009 le projet soulève des obstacles réglementaires : en maison relais l'accueil des familles nécessite une dérogation et le financement des logements au-delà du T2 s'avère complexe.

En conséquence, 2 projets sont soumis à la Ville :

- au 68, 2 hypothèses de résidences sociales : 20 logements avec une majorité de T1 ou, 16 logements de tailles plus diversifiées
- au 66 : **16 logements définitifs PLUS et PLAI** (environ 30%) du T1 au T4

Les besoins de subventions d'équilibre et/ou de baisse du foncier ont été évalués pour chaque scenario en vue la sortie opérationnelle du projet.

Ce travail d'initiateur, d'ensemblier et de suivi politico-technique de l'Alpil a été possible grâce au ***soutien de la Fondation de France.***

Néma Lové

L'Alpil est associée au CLLAJ Lyon et à l'ASL de Saint Etienne au sein de l'UES Néma Lové, monteur d'opérations immobilières innovantes. Structure originale qui s'appuie sur les ressources humaines des associations partenaires, Néma Lové a engagé en 2009 un effort de structuration afin de renforcer ses capacités opérationnelles. Parmi les projets travaillés en 2009 : une maison-relais à Saint Etienne, l'acquisition-amélioration de logements à loyers très sociaux à Lyon.



Participer à l'évolution des politiques publiques et à la formation des acteurs

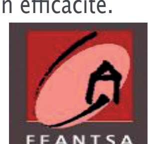
FAPIL - FEANTSA, un engagement collectif



Engagée dans la **FAPIL**, dont elle est membre fondateur, l'Alpil porte une part des responsabilités de la Fédération. Au niveau national, où elle assure la représentation des associations au sein du Comité de suivi de la loi DALO.

Au niveau Européen, avec la vice-présidence de la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri (FEANTSA) et la représentation des réseaux français adhérents.

Les travaux du **Comité de Suivi de la loi sur le droit au logement opposable** sont consultables sur le site internet **www.hclpd.gouv.fr**. Nous avons été particulièrement actif dans certains groupes de travail : analyse des refus opposés par les personnes aux offres qui leur sont faites, expulsions locatives et délais anormalement long. Le Comité est l'outil prévu par la loi pour assurer une évaluation permanente de son efficacité.



La **FEANTSA** organise une conférence de consensus sur l'absence de logement propre, celle-ci se tiendra à Bruxelles en décembre 2010. Nous avons rejoint le Comité de préparation de cet événement. Les associations regroupées dans le cadre de l'Union défendent bien entendu leurs intérêts professionnels, mais aussi et surtout agissent pour une approche de plus en plus rigoureuse du mal logement, susceptible de créer les conditions d'une approche communautaire de la question du logement. L'activité de la FEANTSA est lisible sur son site internet **www.feantsa.org**.

Jurislogement



L'Alpil est un membre actif du réseau national Jurislogement, œuvrant pour le respect du droit au logement, droit de l'homme, composé de plus de 17 associations. L'année 2009 a été marquée par l'organisation d'un colloque national sur le droit au logement opposable à la faculté de droit de Lyon III et avec l'institut de droit immobilier. Le 1er décembre 2009, premier anniversaire du contentieux spécifique « DALO », plus de 300 personnes se sont rencontrées à cette occasion. Les membres du réseau continuent de travailler sur les différents thèmes juridiques nécessaires afin de promouvoir le droit au logement. Le réseau permet l'échange régulier de décisions de justice et un regard partagé sur les nouveaux textes législatifs. Ce travail continue pour 2010 et le projet de mise en ligne d'une liste de discussion et d'échange entre professionnels du droit est en cours.

Mode d'emploi

Les migrations intra européennes ou comment nommer les Roms d'Europe de l'Est.

Depuis plusieurs années, l'Alpil côtoie les migrants Roms d'Europe de l'Est. Notre activité dans les squats et bidonvilles nous a permis de voir et parfois d'expérimenter directement les différentes réponses qu'il est possible d'envisager pour sortir des situations de crise. Il est aujourd'hui possible de rendre compte de ces perspectives et de leur mise en œuvre. A l'issue d'une journée de travail sous l'égide de la Région Rhône-Alpes nous avons publié un kit d'intervention à l'usage des acteurs de terrain. Nous restons également à la disposition des collectivités qui souhaitent un appui.

Les actes écrits de cette journée et le kit d'actions sont téléchargeables sur notre site internet **www.habiter.org**.

De notre expérience nous retiendrons qu'il est possible d'agir lorsque quelques conditions sont réunies :

- une demande exprimée par les personnes concernées (logement, emploi, santé, école, ..),
- la réponse à cette demande doit pouvoir s'exprimer directement par les canaux habituels,
- la situation d'urgence, d'indignité de l'habitat, est reconnue par les autorités publiques,
- la cohérence de l'action collective lorsqu'elle est nécessaire est assurée par la puissance publique,
- une approche résolument anti-discriminatoire doit être adoptée dès le départ de l'action.

Formations

Les journées de formation Alpil en 2009

- **des intervenants spécialisés aux fonctions complémentaires :** juristes, conseillers sociaux et techniques de l'Alpil, intervenants extérieurs
- **4 journées thématiques :** DALO, Prévention des expulsions locatives, Habitat indigne, Gestion locative adaptée
- **45 participants,** professionnels des Collectivités et/ou du secteur social (CCAS, CAF,...)

L'OCCUPATION DU VIDE

COMMENT PARLER AUTREMENT DU DROIT AU LOGEMENT ET OUVRIR UN DIALOGUE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES

- Pour parler autrement du droit au logement, l'Alpil, à l'occasion de ses 30 ans et en étroite collaboration avec Rhône Alpes Galeries, avec la participation de cinq galeries adhérentes : l'Atelier des Ombres, les Galeries Anima(l), la Rage, Vrais Rêves et WM, a participé à un événement artistique lyonnais, en résonance de la biennale d'art contemporain.
- C'est ainsi que le projet « l'occupation du vide » a vu le jour en essayant de donner un regard croisé sur le quotidien, d'un côté le monde du social, de l'autre le monde artistique : un quotidien paradoxal avec des humains privés de logement d'une part et des locaux vides de l'autre.
- L'ensemble de la manifestation a été structuré autour de 4 évènements :
- Une Exposition du 13 au 19 novembre 2009 à l'Hôtel Dieu autour d'œuvres d'artistes des différentes galeries membres de l'association et rassemblant des photographies, des tableaux, des sculptures en bronze. Les œuvres présentées ont été commentées par des personnes reçues dans le cadre de leur recherche de logement, leurs commentaires devenant légendes des œuvres de l'exposition.
- Une performance place Sathonay le 19 novembre 2009 : réalisation en direct d'une fresque « puzzle », assemblage de 144 toiles sur chassis, qui a été réalisée recto-verso par Claire Folliet, Guy Dallevet, Sylvie Samy et Loren
- A partir du thème « l'occupation du vide » la fresque a été le résultat d'un dialogue entre les artistes et les salariés de l'Alpil
- Suivie d'une vente à la criée, par Morjane M'Harrak (Compagnie Brainstorming), où tous les publics étaient invités à participer au démantèlement du puzzle. Chacun a pu emporter la toile qu'il avait choisie moyennant une somme de 20€.
- Ce moment a été l'occasion de faire passer des messages sur le droit au logement et le rôle de l'artiste dans la cité lors de la nuit Résonance.
- Une conférence-débat de François Vital Durand, Directeur de recherche Unité 371 Inserm, a eu lieu le 20 novembre dans l'exposition Hôtel Dieu intitulé « Comment voit on le monde à travers la vision de l'animal, de l'enfant, de l'adulte ? »
- Une partie de ces évènement a donné lieu à un court-métrage visible sur www.dailymotion.com/video/xbznvq_l-occupation-du-vide_creation

Yvonne LONGRE est décédée le 30 avril 2010

A la fin des années 70, lorsque les promoteurs privés grignotent la ville par son point sensible, les terrains des HCL, avec l'accord des édiles, un petit bout de femme résiste entourée des associations de ce 6ème qui assume sa part de quartier populaire. Notre histoire et notre amitié pourrait commencer comme un épisode d'Astérix le Gaulois... Résistance, colère, humour et fidélité en sont les ingrédients principaux. Mais l'histoire est réelle, les colères ont à voir avec les vrais souffrances des vrais gens, l'humour souligne le ridicule des puissants dans les moments où la suffisance se heurte à la réalité, la fidélité c'est des années et des années de présence aux côtés des plus fragiles de nos concitoyens et une obstination à soutenir l'idée de la force des associations réunies. Yvonne Longre n'est pas une héroïne de papier, elle est un exemple de ces bonnes personnes qui méritent notre reconnaissance. C'est pour cela qu'elle est présente dans notre histoire pour longtemps.

ALPIL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

Directeur de publication : Olivier Martinon. **Comité d'éthique :** Olivier Martinon, Laure Chebbah-Malicet, Etienne Fabris, Michel Méry, Marie-Noëlle Fréry, Cécile Veilhan, Frédérique Penot, Elisabeth Gagneur, Florence Bérut et Fabienne Bono. **Rédacteurs sans chef :** Nadia Zaoui, Géraldine Meyer, Françoise Fourmestraux, Johanne Ruyssen, André Gachet, Claudette Scemama, Evelyne Guerraz, Serge Sauzet, Nicolas Molle, Fanny Delas, Aude Poinsignon, Régine Poinat, Sylvie M'Harrak, Pascal Lefort, Adeline Firmin, Véronique Gilet, Thomas Ott, Geneviève Gibert, Thérèse Monmont, Michèle Vital-Durand, Marie Swire, Amel, Karen, Arthur, Méline, Ophélia, Yorick,...

Création GRIFFIN